



Commune de Dambach-la-Ville

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 MARS 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du jeudi 19 mars 2015 et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le vendredi 20 février 2015 en séance ordinaire, à 19 H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Claude HAULLER, maire.

Etaient présents : 17

M. Claude HAULLER, Maire, M. Sébastien ROSSI, Mme Annie MICHEL, M. Philippe SCHUHLER, adjoints,
MMES et MM. Mme Sabine LEISER, Anne-Marie BELENFANT, André SCHUHLER, Jean-Marie GLEITZ, Corinne HOFF, Marlène GUNTZ, Pierre-Nicolas MERSIOL, Myriam WINKLER, Maximilien ZAEPFFEL, Murielle FREY, Servais BURRUS, Pascal OSER, Estelle HADEF

Absents excusés : 2

Mme Christiane SCHEPPLER, adjointe au maire qui donne procuration à l'adjoint Sébastien ROSSI
M. Gilles ZEUGMANN qui donne procuration à l'adjoint M. Philippe SCHUHLER

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivité territoriales.

ordre du jour

1	Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20/02/2015	3
2	Budget Général- vote du Compte Administratif 2014 et du compte de gestion et affectation du résultat	3
3	Budget Annexe - Ecole de Musique - Vote du Compte Administratif 2014 et du compte de gestion et affectation du résultat	4
4	Budget annexe - zone des Hangars 2 ^{ème} tranche - approbation du Compte Administratif 2014 et du compte de gestion	5
5	Budget annexe - zone artisanale du Wasen - approbation du Compte Administratif 2014 et du compte de gestion	6
6	Vote des taux d'imposition	6
7	Budget Général - Budget Primitif 2015	7
8	Budget Annexe - Ecole de Musique - Budget Primitif 2015	8
9	Budget annexe - zone des Hangars 2 ^{ème} tranche - vote du budget 2015	8
10	Budget annexe - zone artisanale du Wasen - vote du budget 2015	9
11	Demande de subvention de l'association « Regard »	9

12	Acquisition de parcelles situées dans les remparts	9
13	Vente d'un terrain dans la zone des hangars	10
14	Accord sur le principe d'une adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur	11
15	Chasse - désignation d'un estimateur de dégâts de gibiers	12
16	Convention de sauvegarde des données informatiques	12
17	Camping - bail précaire	13
18	Contrats d'Assurance des Risques Statutaires	13
19	Divers	14
a.	Droit de préemption urbain	14
b.	Résiliation du bail du 4 - rue du Bernstein	15
c.	Commission Intercommunale des Impôts Directs	15
d.	Travaux paysagers - rue de la Gare	15
e.	Printemps des Libellules	16
f.	Frieh Johr fer unseri sproch :	16
g.	Intervention de M. Servais BURRUS	16

1 Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20/02/2015

Le procès verbal du 20 février 2015, a été transmis aux conseillers municipaux avec l'invitation à la présente séance.

Mme Murielle FREY souhaite compléter le Procès-verbal concernant le point divers 8. e. accessibilité des ERP comme suit :

« Mme Murielle FREY, membre de la Commission Bâtiments, demande pour la 3^e fois si une visite des bâtiments communaux pourrait être organisée. »

Compte-tenu de cette remarque, le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 Budget Général- vote du Compte Administratif 2014 et du compte de gestion et affectation du résultat

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Réalisé</u>
Recettes 2014	2 174 495,83
Dépenses 2014	- 1 533 185,69
Résultat de fonctionnement 2014	+ 641 310,14
Excédent 2013 (report)	+ 521 312,94
<u>Excédent de fonctionnement 14</u>	1 162 623,08
<u>Section d'investissement</u>	
Recettes 2014	1 428 698,97
Dépenses 2014	- 672 459,34
Résultat d'investissement 2014	756 239,63
Déficit d'investissement 2013	- 1 138 391,67
<u>Déficit d'investissement 14</u>	- 382 152,04
<u>Résultat 2014</u>	+ 780 471,04

Le Maire quitte la salle et M. l'adjoint S. ROSSI prend la présidence de la séance.

Les conseillers municipaux, après délibération et vote, adoptent à l'unanimité le compte administratif 2014 comme stipulé ci-dessus et donnent quitus au Maire.

Le compte de gestion tenu par le percepteur étant identique au compte administratif, les conseillers municipaux approuvent ledit document à l'unanimité.

Affectation du résultat :

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération de l'affectation de résultat

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

- Montant repris au c/002 : + **780 471,04 €**

3 Budget Annexe - Ecole de Musique - Vote du Compte Administratif 2014 et du compte de gestion et affectation du résultat

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Réalisé</u>
Recettes 2014	33 801,50 €
Dépenses 2014	- 33 839,00
Résultat de fonctionnement	- 37,50
Excédent 2013 (report)	+13 805,35
<u>Excédent de fonctionnement 14</u>	13 767,85
<u>Section d'investissement</u>	
Recettes 2014	0,00
Dépenses 2014	- 500,00
Excédent d'investissement 2014	+ 667,54
<u>Excédent d'investissement 14</u>	+ 167,54
<u>Résultats cumulés 2014 :</u>	
	+ 13 935,39

Sous la Présidence de M. ROSSI,
Les conseillers municipaux, après délibération et vote à l'unanimité,

- adoptent le compte administratif 2014 comme stipulé ci-dessus et donnent quitus au Maire.
- Le compte de gestion tenu par le percepteur étant identique au compte administratif, les conseillers municipaux approuvent ledit document à l'unanimité.

4 Budget annexe - zone des Hangars 2^{ème} tranche - approbation du Compte Administratif 2014 et du compte de gestion

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Réalisé</u>
Recettes 2014	33 560,96
Dépenses 2014	7 089,71
Excédent 2013 (C/002)	+ 11 872,40
<u>Excédent de fonctionnement 14</u>	+ 38 343,65
<u>Section d'investissement</u>	<u>Réalisé</u>
Recettes 2014	7089,71
Dépenses 2014	-545,68
Déficit d'investissement 2013 (C/001)	- 7089,71
<u>Déficit d'investissement 14</u>	- 545.68

<u>Résultats cumulés 2014 :</u>	+ 37 797,97
--	------------------------

Sous la Présidence de M. ROSSI, adjoint au Maire,

Les conseillers municipaux, après délibération et vote à l'unanimité,

- adoptent le compte administratif 2014 comme stipulé ci-dessus et donnent quitus au Maire.
- Le compte de gestion tenu par le percepteur étant identique au compte administratif, les conseillers municipaux approuvent ledit document à l'unanimité.

5 Budget annexe - zone artisanale du Wasen - approbation du Compte Administratif 2014 et du compte de gestion

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Réalisé</u>
Recettes 2014	84 891,03
Dépenses 2014	<u>-135 334,09</u>
Résultat de fonctionnement 2014	-50 443,06
Excédent 2013	-44 020,98
<u>Déficit de fonctionnement 14</u>	- 94 464,04
<u>Section d'investissement</u>	<u>Réalisé</u>
Recettes 2014	31 433,13
Dépenses 2014	<u>-72 284,63</u>
Résultat d'investissement 2014	-40 851,50
Excédent d'investissement 2013	+257 466,24
<u>Excédent d'investissement 14</u>	+ 216 614,74
<u>Résultats cumulés 2014 :</u>	+ 122 150,70

Sous la Présidence de M. ROSSI, les conseillers municipaux, après délibération et vote à l'unanimité,

- adoptent le compte administratif 2014 comme stipulé ci-dessus et donnent quitus au Maire.
- Le compte de gestion tenu par le percepteur étant identique au compte administratif, les conseillers municipaux approuvent ledit document à l'unanimité.

M. le Maire réintègre la salle du Conseil Municipal

6 Vote des taux d'imposition

Le Maire propose une augmentation des taux de 2% pour pallier la baisse des dotations de l'Etat qui impacteront fortement le budget communal les prochaines années (2017 : -132 469 €), ainsi que pour anticiper la réalisation de projets de plus grande envergure.

Monsieur le Maire met au vote différentes propositions : le maintien des taux à leur valeur actuelle, leur augmentation de 1%, de 2% ou de 3% ;

Les membres de l'opposition « Alternative Dambach-La-Ville » interviennent et remettent au maire un communiqué à intégrer au PV du Conseil Municipal qui est repris ci-dessous.

« Les quatre élus d'Alternative Dambach-La-Ville insistent sur la nécessité de modération fiscale qui s'impose à la Commune.

D'une part la préservation indispensable de notre capacité d'investissements doit s'accompagner d'une recherche d'économies de fonctionnement et d'une politique d'achats et de ventes de biens plus efficiente plutôt que d'une augmentation systématique des impôts locaux. D'autre part, les transferts de compétences vers l'intercommunalité entraînent pour elle l'obligation d'avoir dans les années à venir des marges de manœuvre pour faire face à la hausse inéluctable des dépenses. Le contribuable sera sollicité. Sous peine de le voir plier sous l'impôt, il ne peut pas être mis à contribution à la fois par la communauté des communes et par la commune. Une augmentation de 2% est par conséquent inadaptée. »

Après délibération et vote, le Conseil Municipal à raison de :

- 1 voix pour le maintien des taux à leur niveau actuel
- 5 voix pour une augmentation des taux de 1 %
- 13 voix pour une augmentation des taux de 2%

Décide, pour l'année 2015

De voter une augmentation des taux de 2 %, comme suit

	Taux 2014 pour mémoire	Taux votés pour 2015
Taxe d'habitation :	18,66 %	19,03 %
Taxe foncière sur le bâti :	11,56 %	11,79 %
Taxe foncière sur le non bâti :	48,93 %	49,91 %

7 Budget Général - Budget Primitif 2015

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote,

A raison de 4 abstentions et 15 voix pour son adoption,

- Adopte le budget primitif selon la proposition qui suit :

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes	2 865 040,04 €
Dépenses	2 865 040,04 €
<u>Section d'Investissement</u>	
Recettes	2 026 510,01 €
Dépenses	2 026 510,01 €

8 Budget Annexe - Ecole de Musique - Budget Primitif 2015

Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote à l'unanimité,
Adopte le budget primitif selon la proposition qui suit :

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes	46 927,85 €
Dépenses	46 927,85 €
<u>Section d'Investissement</u>	
Recettes	1 167,54 €
Dépenses	1 167,54 €

9 Budget annexe - zone des Hangars 2^{ème} tranche - vote du budget 2015

Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote à l'unanimité,
Adopte le budget primitif selon la proposition qui suit :

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes	71 408,65 €
Dépenses	71 408,65 €
<u>Section d'Investissement</u>	
Recettes	71 408,65 €
Dépenses	71 408.65 €

10 Budget annexe - zone artisanale du Wasen - vote du budget 2015

Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote à l'unanimité,
Adopte le budget primitif selon la proposition qui suit :

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes	232 474,04 €
Dépenses	232 474.04 €
<u>Section d'Investissement</u>	
Recettes	232 614.74 €
Dépenses	232 614.74 €

11 Demande de subvention de l'association « Regard »

Le Maire fait part au Conseil municipal, d'une demande de subvention de l'Association REGARD dont le siège est basé à Strasbourg.

Cette association qui repose entièrement sur le bénévolat accueille des enfants et des adultes en situation de handicap (physique ou mental) et confiés par leurs familles ou par leurs institutions l'espace d'un week-end pour permettre à leurs parents de souffler un peu.
Ses sources de financement proviennent de cotisations, participations des familles et de dons.

Un de ses membres réside dans notre Commune.

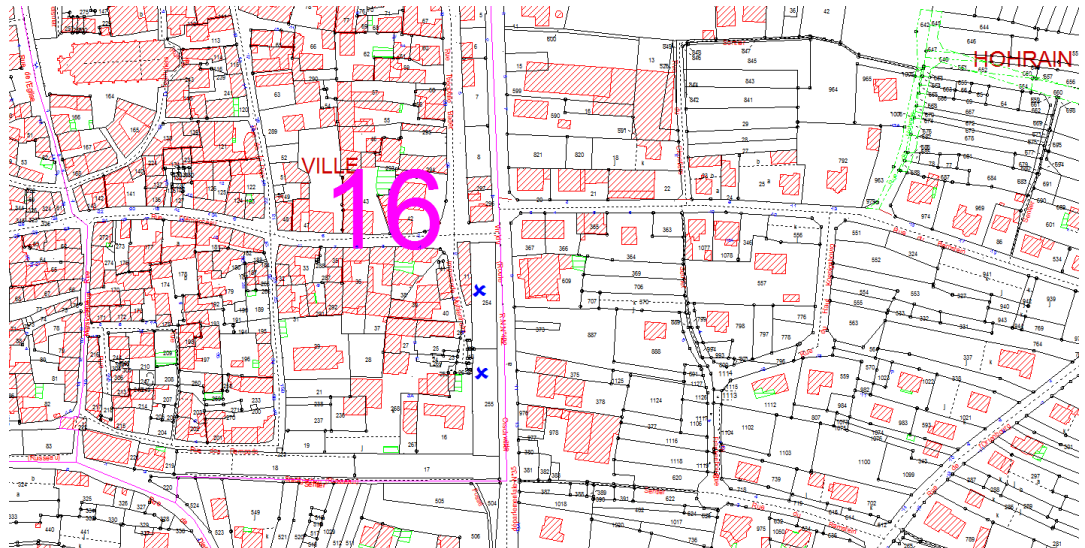
Le Conseil Municipal, après délibération et vote, à l'unanimité,

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 150 € à l'association REGARD, étant donné qu'il s'agit d'une association, et non un institut privé.

12 Acquisition de parcelles situées dans les remparts

Monsieur le Maire expose qu'il a pris contact avec la famille SCHAEFFER propriétaire de terrains dans le fossé des remparts, le long de la route du Vin -entrée SUD et qui accepte de céder les deux terrains situés section 16 n° 254 et N°255.

Leur superficie est de 8,30 ares chacun.



Le Conseil municipal après délibération et vote, à l'unanimité,

- Décide d'acquérir la parcelle 254 section 16 d'une superficie de 8,30 ares appartenant à M. et Mme SCHAEFFER - WOERLY, au prix de 4 500 € l'are, soit un total de 37 350 €
- Décide d'acquérir la parcelle 255 section 16 d'une superficie de 8,30 ares appartenant aux conjoints KOEHLI et SCHAEFFER, au prix de 4 500 € l'are, soit un total de 37 350 €
- Charge le Maire de signer l'acte notarié.

13 Vente d'un terrain dans la zone des hangars

M. Maxime WOERLY sollicite l'acquisition d'un terrain dans la zone des hangars.

Il ne reste plus qu'un seul terrain disponible, situé section 10 n° 335.

Vu la décision du Conseil municipal du 20/02/2014 qui actualise le prix de vente des terrains dans la zone des hangars

- Prix hors taxes et net vendeur de 1 500,00 €,
- augmenté de la TVA sur marge, s'élevant à 205,51 €,
- soit un prix total à la charge de l'acquéreur de 1 705,51 €

Après délibération et vote, à l'unanimité,

- Le Conseil Municipal décide de céder la parcelle 335 section 10, d'une superficie de 13,31 ares à M. Maxime WOERLY au prix hors taxes et net vendeur
 - de 19 965,00 €,
 - augmenté de la TVA sur marge, s'élevant à 2 735,34 €,
 - soit un prix total à la charge de l'acquéreur de 22 700,34 €
- Charge le Maire de signer toute pièce afférente à la vente

14 Accord sur le principe d'une adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

Dans un contexte de complexité réglementaire croissante et de finances contraintes, l'ingénierie publique est plus que jamais une condition essentielle du développement des territoires. Aujourd'hui, le nouveau paysage institutionnel est en devenir avec la réforme territoriale. Elle engendrera de profondes modifications dans les périmètres et les compétences des collectivités.

Partenaire des communes et intercommunalités dans l'ingénierie locale depuis 1984, le Département du Bas-Rhin propose de créer une structure commune pour mutualiser l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin et les communes et intercommunalités du territoire. Cette Agence territoriale d'ingénierie publique prendrait la forme d'un Syndicat mixte ouvert.

Le Syndicat mixte aura pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaire à l'exercice de leurs compétences, par mutualisation de leurs besoins et moyens. Il pourra à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, exercer des missions à la carte au service de ses adhérents, sans transfert de compétences au Syndicat mixte ni obligation d'exclusivité.

Il vous est proposé d'approuver le projet de statuts de la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique et l'adhésion de la commune en tant que membre fondateur de cette Agence. Après en avoir délibéré de façon concordante, l'ensemble des membres fondateurs demandera dans un second temps au Préfet de prendre un arrêté portant création du syndicat mixte « Agence territoriale d'Ingénierie Publique ». Cette démarche progressive vise à engager la création juridique du Syndicat Mixte au 1er juillet 2015 pour une mise en service effective au 1er janvier 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
- Vu la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin en date du 20 octobre 2014 ;
- Vu la présentation du projet d'Agence Technique d'Ingénierie Publique faite par le Département du Bas-Rhin lors de la rencontre du 16 février 2015 et les documents transmis au Conseil municipal ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL : à l'unanimité

Approuve le principe d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » comme membre fondateur sur la base du projet de statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique présenté en séance et annexé à la présente délibération

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Barr Bernstein

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

15 Chasse - désignation d'un estimateur de dégâts de gibiers

L'adjoint au Maire, Sébastien ROSSI informe le Conseil Municipal qu'il s'agit de procéder à la désignation d'un estimateur de dégâts de gibiers rouges (autres que ceux causés par le sanglier).

En effet, la phase administrative qui concerne l'évaluation des dommages causés par le gibier autres que ceux causés par le sanglier - articles L.429-23 à 26 et R.429-8 à 14 du code de l'environnement- est placée sous la responsabilité du Maire et du conseil municipal.

Monsieur ROSSI propose la nomination de M. Jean-Baptiste WILLEM qui est chasseur et également courtier en vin.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, valide la nomination de cette personne.

Sa candidature sera soumise à l'approbation des locataires de chasse.

16 Convention de sauvegarde des données informatiques

Le Maire expose qu'une convention de sauvegarde des données informatiques (sauvegarde hebdomadaire externalisée sur un serveur) lie la Commune de Dambach-La-Ville et la Communauté de Communes Barr Bernstein depuis 2011. Ce système a été mis en place avec l'ensemble des communes de la Communauté de Communes pour pallier les risques de perte de données.

L'avenant 3 à cette convention fixe le coût de la sauvegarde annuelle 2015 à 117,71 € TTC pour la Commune de Dambach-La-Ville.

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote,

Autorise le maire à signer l'avenant 3 à cette convention ainsi que tous les avenants postérieurs.

17 Camping - bail précaire

Le Conseil Municipal,

Après délibération vote à l'unanimité,

- Décide de confier la gestion du camping, par bail précaire accordé pour la saison touristique 2015, Au Restaurant La Vignette - représenté par M. SCHNELL - de Dambach-La-Ville pour la période du 01/04/2015 au 31/12/2015
- Valide les tarifs ci-dessous

Forfait avec douche 2015	Tarifs
• Camping-car & caravane :	4,00 €
• Emplacement Tente :	4,00 €
• Adulte :	3,50 €
• Enfants de - 7 ans	2,50 €
• Voiture :	2,50 €
• Moto :	2,50 €
• Electricité + eau :	2,50 €
• Animaux :	2,00 €
• Stop car après 19H30	10,00 €
• Taxe de séjour :	0,35 € (par personne et par jour)

- Fixe le fermage du bail à 158,07 €/ mois (loyer 2014 à 158,07 € par mois),
- Fixe l'avance sur charges à 600 € par mois,
- Dit que le loyer et les avances sur charges seront à payer d'avance avant le 5 du mois en cours

Il est rappelé à l'exploitant que la taxe de séjour qu'il perçoit sera à reverser à la Communauté de Communes Barr Bernstein

18 Contrats d'Assurance des Risques Statutaires

Le Maire expose :

- La nécessité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ;
- que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérent, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

Article 1^{er} : la commune charge le Centre de Gestion de consulter le marché de l'assurance statutaire, pour son compte, dans le but de trouver une entreprise d'assurance agréée en vue de permettre l'établissement d'un contrat groupe d'assurance des risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité,
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés

devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules de couverture des risques.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2016.
Régime du contrat : capitalisation.

Article 2 : Au vu des résultats de la consultation qui seront communiqués aux collectivités par le Centre de Gestion, la commune décidera par délibération des modalités d'adhésion au contrat collectif d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion.

19 Divers

a. Droit de préemption urbain

Suite aux délégations que le Conseil Municipal a accordées au Maire (en date du 10/04/2014) ; en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales ;

Le Maire, Claude HAULLER, informe le Conseil municipal qu'il n'a pas exercé le droit de préemption urbain lors des ventes suivantes :

- Vente de la SCI Chemin du Neudorf à Monsieur Olivier KEMPF, d'un terrain bâti sis 2a rue de l'Artisanat, section 25 parcelle 454 - et d'une superficie de 23,32 ares
- Vente de Mme Caroline MARTIN à M. FEGER Franck et Elodie DUBIEN d'un terrain bâti comportant une partie habitation et une partie commerciale - et sis 1 rue de l'Eglise, section 16 parcelle n°166 d'une superficie de 459 m²
- Vente de M. GLEITZ Jean-Marie et Mme Martine SPEITEL à GLEITZ Fabien et Amandine FREY d'un terrain bâti sis 4 rue Buehlmatt section 25 parcelle 434/113 d'une superficie de 12,78 ares

b. Résiliation du bail du 4 - rue du Bernstein

La Communauté de Communes Barr Bernstein nous informe par courrier réceptionné le 5 mars 2015 de son intention de résilier le bail des locaux sis 4 rue du Bernstein (ancien siège de la Communauté de Communes) et ce au 01.01.2015. Le local d'une superficie de 68,98m² est donc vacant.

c. Commission Intercommunale des Impôts Directs

Par courrier du 9 mars 2015, la Communauté de Communes Barr Bernstein nous informe de la liste des commissaires titulaires et suppléants, désignés par le Directeur Régional des Finances Publiques :

Liste des membres :

Titulaires

Fabien BONNET
 Michel KARRER
 Robert LIEBAU
 Claude DEGERMANN
 Céline POLOCE-WINTER
 Jean-Paul TSCHUDY
 André WALTER
 Claude ANDRES
 Claude HAULLER
 Marc REIBEL

Suppléants :

Thierry FRANTZ
 Denis COLAS
 Steve RISCH
 Sylvie FINKLER
 Patrick CONRAD
 Audrey ZIMMERMANN
 Bernard FRINDEL
 Jean-Paul GRESSLER
 Christine FREYERMUTH
 Murielle FREY

La décision sera notifiée prochainement aux intéressés par le Président de la Communauté de Communes

d. Travaux paysagers - rue de la Gare

M. le Maire et l'adjoint Sébastien ROSSI informent le Conseil Municipal que suite à une consultation pour des travaux de mise en adéquation des plantations de la rue de la Gare avec la démarche zéro phytosanitaire, l'entreprise ID VERDE a été retenue pour mener à bien ce projet pour un coût de 30 426,64 €HT.

Il a également été demandé à la société d'assurer l'entretien des plantations pendant une durée de 2 ans. Cet entretien a été chiffré au coût de 2 600 € Ht / an.

L'adjoint Sébastien ROSSI rajoute qu'il est très content de la façon dont les travaux se sont déroulés. Il remercie la population dambachoise et les enfants de l'école qui ont récupéré l'ensemble des plants, bulbes et fleurs déplantés, ce qui a permis d'éviter tout gaspillage.

Il indique qu'une prochaine commission se réunira pour réduire et réorganiser le nombre de bacs à fleurs.

e. Printemps des Libellules

L'adjoint Annie MICHEL remercie l'association Damb'nature pour l'organisation de la manifestation, qui a malgré un temps peu favorable attiré du monde.

Elle indique qu'un stand communal a été tenu au cours de la manifestation le Printemps des Libellules pour informer la population des efforts menés par la Commune dans le cadre de la démarche zéro phyto. Des panneaux expliquant les travaux réalisés dans la rue de la Gare ont été présentés.

f. Frieih Johr fer unseri sproch :

La soirée WETZE OWE a eu lieu le 20/03/2015 au foyer culturel et a réuni de nombreuses personnes. L'adjointe Annie MICHEL remercie son organisateur Etienne ADLOFF et informe le Conseil Municipal que le plateau de la soirée d'un montant de 342 €, a été intégralement versé à la Fondation du Patrimoine au profit de la chapelle Notre Dame

g. Intervention de M. Servais BURRUS

M. Servais BURRUS intervient au sujet d'une information parue dans la presse qui indique que le service technique de la Ville de Barr sera transféré à la Communauté de Communes Barr Bernstein au 01.01.2016.

Le Maire confirme l'information et indique que ce transfert fera l'objet d'une refacturation à la Ville de Barr.

h. Personnel Communal

Le Maire indique aux conseillers municipaux que le recrutement d'un agent d'entretien conformément à ce qui avait été présenté au Conseil Municipal n'a pas été effectué.

En effet, la situation a évolué et 2 agents d'entretien sont en arrêt de travail.

Le Maire reviendra vers le Conseil Municipal pour modifier le profil du poste pour le recrutement de la personne en charge des remplacements.

Le secrétaire
Philippe SCHUHLER

Le Président,
Claude HAULLER